



Conseil des prud'hommes affaires radiée pour délais non respecté

Par **olive14**, le **23/08/2014** à **14:49**

bonjour ,j'exposes mon probleme de compréhension si vous pouvez m'éclairer un peu ,voila j'ai sollicité le conseil de prudhomme de ma region en decembre 2013 ce dernier m'as envoyé la convocation pour une conciliation non fructueuse a l'epoque j'etais en attente de reponse d'aide juridictionnelle ,suite la conciliation et toujours sans la reponse de l'aide juridictionnelle j'ai soumis mon affaire a un avocat qui a demander un delais pour ses conclusion qui devais etre rendu le 15 avril 2014.En juillet j'ai reçu la prise en charge totale de l'aide juridictionnelle ,ensuite il y a deux jours j'ai reçu par mail les conclusions de mon avocat ou sur le document est notifié conseil des prudhommes de caen section commerce Audience du 17 septembre 2014. Jusque la je comprends !!! ,la ou je perds le fil c'est aujourd'hui samedi je viens de recevoir un courrier du conseil des prudhomme daté du 16 juin 2014 d'une audience publique sans que j'en sois informer et resultant la radiation de l'affaire pour cause de delais non respecter du fait que je n'avais pas eu la reponse de l'aide juridictionnelle suivi je site "Le Conseil de prudhommes de Caen ,par mesure d'administration judiciaire insusceptible de recours ORDONNE la radiation de l'affaire n°(numero de l'affaire) .
donc que dois-je comprendre la franchement je sais plus entre les dates et les contreverses pas de conclusions puis conclusions de mon avocat expliquez moi s'il vous plait.....???

Par **P.M.**, le **23/08/2014** à **14:59**

Bonjour,

Je vous conseillerais de voir avec votre avocat pour qu'il fasse réinscrire votre affaire au rôle du Conseil de Prud'Hommes...

Par **olive14**, le **23/08/2014** à **16:39**

bonjour ,je vais prendre contacte avec lui pour explication car si le jugement a radier mon affaire il ne peut pas avoir de date d'audience stipuler sur ses conclusions .non?

Par **P.M.**, le **23/08/2014** à **18:38**

C'est effectivement curieux mais il est possible que ce soit la date initialement prévue avant la demande de radiation...